



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-36

**BRANCHEMENT GAZ AU 7 BOULEVARD DE VERDUN
ENTREPRISE SBTP
A COMPTER DU LUNDI 10 AVRIL 2017**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code pénal,

Vu la demande d'arrêté en date du 27 mars 2017 de l'entreprise SBTP devant réaliser un branchement gaz sur trottoir et parking pour le compte de Mme CHEVALIER Nathalie,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter des accidents, de prendre toutes mesures utiles pour réglementer le stationnement.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 10 avril 2017 et pour la durée des travaux,
Le stationnement sera interdit au droit du n°7 Boulevard de Verdun à toute personne étrangère à la réalisation des travaux.

ARTICLE 2:

La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire (Ent. SBTP).

ARTICLE 3 :

Cet arrêté devra obligatoirement être affiché par l'Entreprise sur le chantier pendant la durée des travaux.

ARTICLE 4 :

En cas d'intempérie ou autre raison imprévisible, les travaux pourront être reportés de jour en jour. L'application du présent arrêté sera reportée d'autant.

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-36

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le 29 mars 2017

Juliette Méténier-Dupont
Le Maire



MAIRIE:

Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr

DIFFUSION:

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS.fr et 03 85 44 43 52
Gendarmerie : 03 85 94 91 46
Journal de S&L : Emmanuel.mere@orange.fr

PETITIONNAIRE: branchements.bourgogne@sb-tp.fr